

**Décision N°23-15 portant nomination de la direction adjointe
d'un département de recherche**

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;

Vu les statuts du département de recherche STS – Sciences et Technologies pour la Santé ;

Vu la décision de nomination DEC23-11 du 13/09/2023 portant nomination de Madame Anne-Karine BOUZIER-SORE aux fonctions de directrice du département STS – Sciences et Technologies pour la Santé ;

Vu la démission de M. Olivier BERNUS, directeur adjoint du département STS – Sciences et Technologies pour la Santé au 31/12/2023.

Vu la proposition du Président de l'université en date du 2 octobre 2023 de M. Thomas DUCRET, directeur adjoint, du département STS – Sciences et Technologies pour la Santé ;

Vu l'avis du conseil du département STS en date du 12 octobre 2023 ;

Considérant que le Président de l'université nomme la direction du département STS – Sciences et Technologies pour la Santé, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;

DECIDE

Article 1

Monsieur Thomas DUCRET est nommé directeur adjoint du département de recherche STS – Sciences et Technologies pour la Santé, **à compter du 1^{er} janvier 2024** et ce jusqu'au 31 mars 2026, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20 octobre 2023
en trois exemplaires originaux,

Dean LEWIS
Président